

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

310
DECRET D/2019/..... /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOKE-QUEBO (PHASE I), POUR UN MONTANT DE 5.120.000 UC.

N° DU PROGRAMME : P-Z1-DBO-221 / N° DU PRET : 2100150040294.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/0044/AN du 25 octobre 2019, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2019/...../PRG/SGG du 03 DEC 2019 portant promulgation de la Loi L/2019/0044/AN du 25 octobre 2019 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de prêt entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement – Projet d'Aménagement de la Route Boké-Québo (Phase I), pour un montant de 5.120.000 UC.

N° DU PROGRAMME : P-Z1-DBO-221 / N° DU PRET : 2100150040294.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 DEC 2019



Prof. ALPHA CONDE